



ÇA NE "CONCOURS" PAS AU CALME !

Les collègues qui suivent la nouvelle "mouture" de la préparation au Concours Interne Spécial des Finances Publiques (CIS) sont mécontents et ils l'ont fait savoir auprès de la Formation Professionnelle 44.

En effet, ils ont à reprocher que le discours de présentation de la préparation ne correspond pas à la réalité.....

Il leur avait alors été dit que les devoirs à réaliser devaient s'appuyer sur la seule documentation annexée au sujet. Le concours devait permettre de juger les capacités des candidats à analyser ces documents.

Or, le 1er devoir dans la "filière fiscale" était un cas pratique puisqu'il s'agissait de liquider 2 successions. A la lecture du corrigé, il apparaît que les documents annexés au sujet ne permettaient pas de poser les règles du droit successoral et ses principes juridiques (notions de propriété, d'usufruit, d'égalité des enfants... non abordés...). D'autre part, la correction renvoie à plusieurs reprises au Code Civil ainsi qu'au Code Général des Impôts dont les références n'étaient pas mentionnées dans les documents annexés.

Le devoir proposé n'était pas en corrélation avec ce qui avait été annoncé comme étant attendu des candidats...

C'est d'autant plus irritant pour ces derniers qu'on leur demande d'être motivés et de s'engager sur cette préparation en période de congés (au cas particulier, devoir à rédiger pour le 23 juillet)... L'engagement des candidats ne pourra être effectif, tant sur les journées en "présentiel" que pour la rédaction des devoirs, que si la préparation proposée est en corrélation avec ce que l'on attend d'eux.

La Direction Générale a répondu que *"soucieuse d'être à l'écoute des préparants, de répondre à leurs attentes et de proposer la préparation la plus adaptée au concours préparé, elle diffusera au début du mois de septembre une fiche de cadrage relative à cette préparation et intégrera un module spécifique dans le programme du dernier stage présentiel de cette préparation."*

Les éléments d'information qui seront détaillés à cette occasion permettront à l'ensemble des préparants de recevoir, avant le concours, une formation adaptée aux épreuves et de lever les interrogations légitimes qui ont pu se faire jour". **Comme quoi, réagir fait réagir !**

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Le premier CTM post-électoral s'est réuni le 4 juillet 2012.

Après sa 1ère prise de contact avec les ministres, et avant la conférence sociale des 9 et 10 juillet, la délégation **FO** a rappelé ses principales revendications dans sa déclaration liminaire.

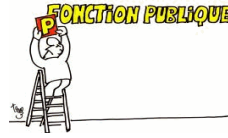


Bilan social 2011

Pour ceux qui en douteraient encore, ce dernier bilan social des ministères économique et financier, fait tomber les masques sur l'état réel des services.

Avec 155 220 effectifs payés, ce sont **4 727 suppressions pour la seule année 2011** qu'auront subi les directions, **soit depuis 2007, 10% des effectifs !**

Cette tendance lourde se retrouve dans les départs en retraite (+ 1349), dans les recrutements (- 349), et logiquement l'âge moyen dans nos ministères augmente pour atteindre 47,1 ans. Sans l'augmentation des promotions par examens professionnels (+1500), celles-ci auraient subi une baisse importante.



Dans le chapitre indemnitaire, le bilan ne mentionne que la PF (Prime de Fonctions et de Résultats), dont les fédérations condamnent le principe. Pour le reste pas un mot, et pour cause, aucune évolution n'a été enregistrée en 2011.

Sur les conditions de vie au travail, les événements de l'année 2011, ont poussé la Ministre à présider un CTPM, où quelques mesures ont pu être finalisées, sans pour autant répondre au mal être ressenti par les agents face aux pressions exercées et aux charges de travail subies.

L'action sociale, fer de lance depuis des années dans nos ministères, n'échappe pas en 2011 aux mesures de restrictions avec une nouvelle politique des prêts, écartant de nombreux agents de leur bénéfice. Quant aux engagements pris dans le domaine du logement, ils restent notoirement insuffisants par rapport aux besoins et aux attentes des personnels.

Après l'obtention du label diversité et de la signature du plan d'action pour l'égalité professionnelle en début d'année 2011, par l'ensemble des fédérations, l'impulsion ministérielle semble quelque peu émoussée.

Longtemps élément en pointe à Bercy, la formation professionnelle initiale et de perfectionnement, n'en finit pas de chuter avec -8,3% de stagiaires, avec une durée moyenne baissant de 8 jours.

Encore plus significative **la formation de perfectionnement baisse de 17,8%**. Les causes en sont connues, auto censure des agents, réticence de la hiérarchie, frais de déplacement mal remboursés...

Le bilan s'attarde longuement sur le dialogue social dans nos ministères, en mettant en avant tout le processus qui a conduit aux élections professionnelles d'octobre 2011. L'ambitieux projet de faire coïncider les élections en CT et en CAP au tout début de l'automne, a pu être mené à bien grâce à l'investissement dont ont su faire preuve les personnels des bureaux concernés à Bercy et dans chaque direction.

Quant à la satisfaction de l'administration de voir le nombre de jours de grève limité à 31710 (354 834 en 2010), il s'explique par les retombées du conflit retraites de l'année précédente.

En aucun cas, il n'est le signe d'un climat social apaisé.

Si le document présenté est plus synthétique que les années précédentes, il n'en reflète pas moins une photographie très nette de l'état des services. (...)

Si ce CTM était quelque peu prématuré pour connaître les orientations politiques et budgétaires des nouveaux ministres, le prochain, permettra de s'en faire une meilleure idée.